

ANR 2015 : Demandez un soutien à EUROBIOMED pour vos projets soumis à l'appel à projets générique de l'ANR.

L'ANR lance pour la deuxième année consécutive un appel à projets générique. Il s'agit du principal appel à projets de l'exercice budgétaire 2015. Il est ouvert à **toutes les disciplines scientifiques et à tous types de recherche**, depuis les projets les plus **académiques jusqu'aux recherches appliquées**. Nous vous invitons à consulter le site « plan d'action 2015 » et les documents de référence sur le site de l'ANR : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/aap/2015/pa-anr-2015-aap-generique.pdf>

1. Informations générales

Depuis 2014, le processus de sélection de l'ANR s'effectue en deux étapes. Pour cette édition le calendrier est le suivant :

- Clôture pour le dépôt des pré-propositions : **16 octobre 2014, 13 heures**
- Clôture pour le dépôt des propositions détaillées (pour les coordinateurs invités à soumettre une proposition complète) : **fin mars 2015**

Le coordinateur, **qu'il soit public ou privé**, peut solliciter le soutien d'un ou plusieurs pôles de compétitivité **dès la première étape** du processus de sélection, auquel cas les partenaires du projet acceptent que les informations présentes dans la pré-proposition soient mises à disposition du ou des pôles de compétitivité.

Dès la clôture de l'étape de soumission des pré-propositions, les pôles de compétitivité sont invités à émettre des avis relatifs sur les dossiers ayant demandé leur soutien. Ces avis, **pris en compte** par les membres du comité d'évaluation ANR, constituent une information sur la qualité du consortium, les débouchés potentiels, les impacts sur les entreprises, sur les filières, sur la dynamique territoriale, ou encore la cohérence avec les feuilles de route du ou des pôles sollicités.

Pour les équipes ayant reçues un avis favorable et invitées à soumettre une proposition détaillée, les pôles de compétitivité ont à confirmer leur label avant la date de clôture de la deuxième étape.

EUROBIOMED vous propose donc d'appuyer votre demande ANR en donnant son avis sur votre pré-proposition.

Si celle-ci venait à ne pas être sélectionnée par l'ANR, Eurobiomed pourrait également vous aider à identifier un autre guichet pour financer vos travaux de R&D.

La cohérence du projet avec les objectifs définis dans la feuille de route stratégique du pôle et plus de 50% de la R&D effectuée sur le territoire du pôle sont des éléments jugés favorables lors de l'évaluation du projet par Eurobiomed.

Afin de confirmer à l'ANR que votre projet rentre dans les axes du pôle, il est recommandé aux partenaires du projet de prendre contact avec Eurobiomed le plus précocement possible

2. Procédure d'analyse et de labellisation par Eurobiomed

1. **Signaler la demande de labellisation** sur l'extranet de l'ANR **avant** le dépôt de la pré-proposition.

2. **Transmettre** à projets@eurobiomed.org **au plus tard 2 SEMAINES APRES le dépôt** de la pré-proposition :

- Une **demande de labellisation** (1 page expliquant les raisons pour lesquelles le porteur demande cette labellisation : thématiques abordées / présence des équipes de recherche sur le territoire, création potentielle de valeur / ouverture vers le monde économique en cas d'atteinte des objectifs du projet, impact scientifique/technique).
- **L'attestation de conflit d'intérêt** (*Les membres du CSP et Bureau d'Eurobiomed en conflit d'intérêt ou partenaires du projet ne prendront pas part à l'éventuelle labellisation du projet*)

3. Un membre du Conseil Stratégique des Projets est alors désigné comme **rapporteur** du dossier¹. Le pôle transmettra son avis directement sur la plateforme de l'ANR.

4. Les porteurs de projets présélectionnés par l'ANR et invités à soumettre un dossier complet (en phase 2) pourront s'ils **le souhaitent, être accompagnés dans l'élaboration de la proposition détaillée avant le dépôt du dossier complet** à l'ANR. Un rapporteur du dossier, sera en charge d'accompagner le porteur de projet et d'effectuer une lecture critique du dossier, et ce afin d'améliorer les chances de sélection par l'ANR.

Pour plus d'informations, sur l'accompagnement de projets de recherche collaborative ANR, merci de contacter Côme SALAMIDA, Chargé de mission Projets, au 04.91.13.74.63 - come.salamida@eurobiomed.org ou Emmanuel LE BOUDER, Chargé de mission Projets, au 04.91.13.74.64 – emmanuel.lebouder@eurobiomed.org.

¹ Pour rappel, les membres du Conseil Stratégique des Projets sont des bénévoles reconnus pour leur expertise dans l'ensemble des domaines en lien avec la filière santé.